



Négocier SEUL une transaction suite à un licenciement abusif

Par **Dan123**, le **03/09/2013** à **12:55**

Bonjour, rn rn Comment négocier seul une transaction suite à un licenciement abusif ? rn rn A la suite d'une lettre de contestation détaillée, j'ai eu un premier retour de l'entreprise. rn rn Aujourd'hui, je suis à la recherche d'une méthodologie ou d'un conseil pour réaliser ce projet... rn rn rn Merci.

Par **moisse**, le **03/09/2013** à **16:42**

Bonjour, rn Tout dépend de la solidité de vos arguments et du risque encouru par l'entreprise de se voir condamner. rn Cette condamnation sera au pire de : rn * 2 ans de salaire pour le licenciement sans cause réelle et sérieuse rn * 1 mois en cas de faute de procédure sauf si vous êtes un élu du personnel rn * les frais au titre de l'article 700 du code de procédure civile (mettons 1000 euros) rn * le paiement du préavis qui a dû fondre avec une faute grave invoqué rn * le paiement de l'indemnité de licenciement à établir par vos soins qui a dû aussi être éludée. rn Outre les sommes susceptibles d'exécution provisoire comme heures supplémentaires non payées mais justifiables et autres rappels de salaire. rn Il faut donc que l'entreprise ait un intérêt à transiger, et vous devrez donc céder un peu de terrain en termes de mois de salaire par exemple (12 à 18 mois au lieu de 2 ans). rn Mais cette marge dépend aussi de votre aptitude à retrouver du travail rapidement. Plus le chômage dure et plus il est facile de démontrer un préjudice lié au licenciement sans cause. rn Une dernière chose : il est difficile après transaction de revenir sur les items qui y sont mentionnés.

Par **Dan123**, le **03/09/2013** à **21:35**

Merci bcp pour votre retour.